

EQUIPEMENT LAME ET SALEUSE POUR MEILI 2010

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission était composée de :

M. Pierre Chapuis (CDC)
M. Jacques Carnal (ROLC) Président rapporteur
M. Johan Clerc (CDC)
M. Frédéric Delacrausaz (ROLC)
Mme Bernadette Gay (PS)
M. Claude Paillard (ROLC)

M. Xavier Riond (CDC) n'était pas présent.

Elle s'est réunie le mardi 16 février 2016 à la salle Chamberonne du bâtiment administratif de Chisaz.

Madame Nathalie Jaton municipale ainsi que Messieurs Francis Toledano et Jean-Claude Streuli étaient présents, ils ont pu répondre à toutes nos questions, nous les en remercions.

Etat des lieux

Le service de voirie possède actuellement 2 véhicules de marque Meili, un acheté en 2000 (préavis 42/2000) et un acheté en 2010 (préavis 77/2010). Actuellement, seul le véhicule le plus récent est équipé pour le déneigement.

En cas d'intempérie, le déneigement de la commune se fait selon le concept 90, c'est-à-dire que le travail est assuré pour la moitié par la voirie (secteur haut) et l'autre moitié par un privé (secteur bas).

Si le véhicule équipé tombe en panne, il est nécessaire de transférer tout le matériel utile (lame à neige, épandeuse-saleuse, etc.) sur l'ancien véhicule.

Situation future

Le nouveau matériel demandé dans ce préavis serait monté sur le véhicule de 2010 et le matériel actuel sur celui de 2000.

Le fait d'avoir 2 véhicules équipés permettra d'avoir deux points de départ pour commencer le déneigement ce qui est utile si des axes de circulation sont bouchés. Ceci permettra également d'introduire le concept 2020, c'est-à-dire le partage de la commune en trois secteurs, deux qui seront du ressort de la commune et un (secteur industries) qui dépendra d'un privé. Le concept 2020 est prévu d'être introduit dès l'hiver 2016-2017 pour autant que le présent préavis soit accepté.

Le système de gestion et télémétrie permettra de programmer un parcours, d'enregistrer les trajets effectués, d'analyser la température au sol et de déterminer le bon dosage de sel. Pour informations, la quantité de sel utilisée est de 12 g/m² en cas de gel, de 20 g/m² en cas de neige, alors qu'un épandage manuel est de l'ordre de 60 g/m².

Actuellement à la voirie, quatre chauffeurs sont en formation sur ces véhicules afin de pouvoir pallier aux absences éventuelles et d'assurer un tournus en toute circonstance.

Le véhicule Meili de 2000 est prévu d'être changé en 2017 et équipé à neuf. Le système de télémétrie sera acheté et monté sur l'ancien véhicule actuel pour autant que son transfert sur le futur nouveau véhicule puisse être fait à moindre frais, dans le cas contraire son achat sera reporté et fera partie de l'investissement futur.

Une fois que le service de voirie sera équipé de nouveau matériel et que le concept 2020 sera mis en place, il pourra normalement assurer la prise en charge du déneigement des futurs quartiers (seuls les plans définitifs permettront de définir les besoins effectifs et le matériel nécessaire).

Discussion de la commission

Il n'y a pas eu de grandes discussions de la part de la commission. L'équipement actuel du service de voirie, les contraintes en cas d'intempéries et le développement de notre commune nécessitent de renforcer le matériel à disposition afin d'assurer le déneigement du réseau routier se trouvant sur notre territoire.

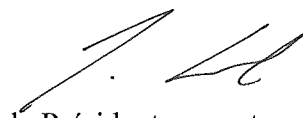
Quatre modèles ont été analysés, des demandes d'offre ont été faites et des informations ont été demandées auprès d'autres communes.

Il est à noter que le déneigement des trottoirs n'engendre pas de problèmes de matériel actuellement.

Prise de position de la commission

Au vu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis N° 97/2011-2016, à l'unanimité, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis.

Crissier, le 2 mars 2016
Pour la commission



le Président rapporteur
Jacques Carnal